

L'APPROVISIONNEMENT EN TABAC DES FUMEURS EN FRANCE 2014-2022

RÉSUMÉ

— Dans un contexte de forte augmentation des prix du tabac, les lieux d'approvisionnement des fumeurs sont restés stables entre 2014 et 2021 :

- Pour quatre personnes interrogées sur cinq, le dernier paquet a été acheté chez le buraliste ;
- L'achat dans la rue ne concerne que 1 % des derniers paquets achetés.

— Le lieu du dernier achat diffère relativement peu selon les caractéristiques sociodémographiques des fumeurs.

— Le principal facteur associé aux achats à l'étranger est le fait de vivre dans un département frontalier : la part des fumeurs ayant acheté leur dernier paquet dans un pays limitrophe s'y élève à 42 %, contre seulement 7 % en moyenne dans les autres départements.

— L'achat soi-même dans un bureau de tabac est le mode d'approvisionnement privilégié à 17 ans en 2022 (plus d'un

achat sur deux), malgré l'interdit légal de vente aux mineurs.

— Les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont diminué d'un quart entre 2014 et 2022 (passant de 55 415 tonnes à 40 314 tonnes).

— Les cigarettes sont davantage concernées par cette diminution que les autres produits du tabac ;

— La diminution des volumes est proportionnellement plus importante depuis 2017 dans les départements frontaliers (-33,2 %) par rapport aux départements non frontaliers (-24,6 %).

— Les estimations issues d'organismes publics (INSEE, Santé publique France, OFDT, Assemblée nationale) donnent une fourchette d'achats réalisés en dehors des bureaux de tabac comprise entre 10 % et 20 % de la consommation totale. Ces résultats sont bien inférieurs à ceux avancés par les études financées par l'industrie du tabac.

SOMMAIRE

Introduction	2	III – Les comportements d'achat	12
Méthode	3	Discussion – Adapter les sources aux objectifs de recherche	16
I – Les usages	4	Conclusion	19
II – Les volumes de tabac dans le réseau des buralistes	8	Bibliographie	20

INTRODUCTION

La lutte contre le tabagisme est un enjeu majeur de santé publique, en raison de la mortalité évitable qu'il occasionne encore aujourd'hui (75 000 décès estimés attribués au tabagisme en 2015, soit 13 % des décès survenus en France métropolitaine) (Bonaldi *et al.*, 2019).

Afin d'abaisser les consommations, les politiques publiques se sont structurées autour d'une stratégie globale d'encadrement de l'offre et de la demande de tabac. Les mesures se sont accélérées à l'occasion de la mise en œuvre de la loi dite Évin (1991) et de l'adoption des grands plans nationaux : plans Cancer (2003-2007, 2009-2013, 2014-2019, auxquels s'adjoint une stratégie décennale allant de 2021 à 2030), Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) de 2014 à 2019, et Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) de 2018 à 2022, puis de 2023 à 2027.

Les actions qui se sont développées au fil des décennies ont mobilisé quatre principaux leviers. Premièrement, l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, de travail et dans les transports collectifs depuis 2007¹. Deuxièmement, l'interdiction de toute forme de publicité directe ou indirecte en faveur du tabac et des produits dérivés depuis 1991² (à laquelle s'ajoute le renforcement des avertissements sanitaires sur les paquets de cigarettes). Troisièmement, la promotion de l'arrêt du tabac par des campagnes médiatiques de grande ampleur et l'aide au sevrage tabagique, avec notamment le remboursement des substituts nicotiques et l'offre d'aide à distance proposée par le dispositif Tabac info service depuis 1998. Quatrièmement, la politique fiscale d'augmentation des taxes à partir des années 2000. Cet outil fiscal demeure « l'arme privilégiée de la lutte antitabac » (Peretti-Watel et Seror, 2009), préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), puisqu'il produit des effets significatifs sur la baisse de la consommation dans tous les États qui y ont recours.

Depuis deux décennies, les droits d'accise perçus sur les ventes ont ainsi été à plusieurs reprises rehaussés et répercutés sur les prix du tabac en France³. Ces augmentations ont suscité des craintes quant à une double stratégie de report dans les comportements d'achat : entre produits du tabac (avec une augmentation des ventes et usages de tabac à rouler) et en dehors du réseau des buralistes, où les prix sont moins élevés. Ce « marché parallèle » est alimenté par des contournements prenant des formes illégales ou légales.

Les contournements illégaux vont de l'achat dans un État tiers par un particulier dépassant les volumes autorisés au fait d'acheter à la sauvette auprès de revendeurs illégaux. L'offre s'apparente alors à la contrebande⁴ ou la contrefaçon⁵ de plus grande échelle, qui tendent à se rapprocher du trafic de stupéfiants. En France, le marché illégal du tabac est un enjeu d'action publique à trois titres : il ôte à l'État une partie de ses recettes fiscales ; il contribue à freiner la baisse de la consommation des produits du tabac en rendant les cigarettes plus accessibles ; enfin, les bénéfices engendrés par le trafic servent parfois à alimenter des réseaux criminels (Lalam *et al.*, 2012).

Les contournements légaux s'assimilent quant à eux à des stratégies d'optimisation d'achats avec, par exemple, ceux réalisés en *duty free* (dans les aéroports et ports internationaux, permettant de payer de moindres taxes sur les produits du tabac) et ceux qui sont répétés et réguliers dans un pays voisin tout en respectant les volumes autorisés au transport. Jusqu'au 29 mars 2024, le seuil des quantités de tabac qui pouvaient être rapportées depuis un autre État pour une consommation personnelle étaient de 200 unités (1 cartouche) de cigarettes, de 50 ou 100 unités de cigares ou cigarillos, et de 250 grammes de tabac à rouler⁶.

1. Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 dite « Évin », relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 (applicable depuis le 1^{er} février 2007).

2. Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 dite « Évin », relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Article L.3511-3 du Code de la santé publique.

3. Le prix annuel moyen du paquet de la marque la plus vendue est ainsi passé de 3,20 € en 2000 à 10 € en mars 2020.

4. Tabac légalement produit mais illégalement revendu.

5. Tabac comportant la marque d'un fabricant, mais fabriqué par un organisme tiers en toute illégalité, et sans le consentement du fabricant.

6. Depuis le décret n° 2024-276 du 27 mars 2024, la quantité de tabac transporté (dont les seuils européens sont de 800 cigarettes et 1 kg de tabac à rouler) n'est plus le seul critère mobilisable pour déterminer le caractère commercial d'un achat transfrontalier.

La question des achats de tabac réalisés hors du réseau buraliste par les fumeurs résidant en France a fait l'objet de plusieurs investigations ponctuelles depuis le milieu des années 2000, par le biais de différentes méthodes (Andler *et al.*, 2019 ; Ben Lakhdar, 2005 ; Ben Lakhdar, 2008 ; Ben Lakhdar *et al.*, 2011 ; Lalam *et al.*, 2012 ; Lermenier-Jeannet et Palle, 2017). Elle ne fait, en revanche, pas l'objet d'un suivi régulier, hormis par les industriels du tabac (KPMG, 2023). La pandémie de Covid-19, avec ses restrictions de déplacement, a par ailleurs été révélatrice de la place de modes d'approvisionnement (à l'étranger et dans la rue) qui étaient d'habitude difficilement mesurables (Douchet, 2021).

Afin de répondre aux enjeux et problématiques d'estimation du phénomène, à la demande des pouvoirs publics, l'Observatoire des drogues et des tendances addictives (OFDT) et Santé publique France ont souhaité dresser un état des lieux des données publiques disponibles relatives à l'approvisionnement en tabac des fumeurs en France, entre 2014 et 2022.

Les enjeux sont doubles : réunir des sources d'informations différentes mais complémentaires (sur les usages, les volumes vendus, les comportements d'achat) et lister l'ensemble des méthodes existantes permettant d'estimer des indicateurs non mesurables directement.

Ces indicateurs sont déclinés à l'échelle de la France continentale et font l'objet d'analyses territoriales, pour renseigner notamment la question des achats frontaliers. L'évolution du marché du tabac et des comportements d'achat est mise en perspective avec celle des politiques publiques menées dans la dernière décennie (telles que les hausses de la fiscalité et des prix). Ces éléments pourront servir de base de réflexion pour la mise en place d'un système d'observation pérenne, qui est l'une des priorités d'action du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027.

MÉTHODE

L'OFDT et Santé publique France disposent d'un système d'observation de la consommation de tabac en France s'articulant autour de deux grands axes :

- Les enquêtes en population générale (avec l'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) pour les adolescents de 17 ans, ainsi que le Baromètre de Santé publique France pour les adultes) ;
- Le suivi des volumes dans le réseau des buralistes communiqués mensuellement à l'OFDT par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Les données du Baromètre de Santé publique France

Le Baromètre de Santé publique France est mené depuis 1992 par l'agence Santé publique France, en partenariat avec l'OFDT pour le volet addictions depuis 2000. De façon régulière, l'enquête interroge les comportements et attitudes de santé, en particulier la consommation de substances psychoactives, parmi les 18-75 ans. Les données disponibles sur le tabac mobilisées dans cette publication concernent les adultes interrogés entre 2014 et 2022, à travers cinq éditions de l'enquête. La méthode d'enquête repose sur une génération aléatoire de numéros de téléphones fixes et mobiles. Les participants sont sélectionnés via un sondage aléatoire à deux degrés sur ligne fixe (sélection aléatoire d'un individu éligible par ménage) et une interrogation de la personne qui décroche sur ligne mobile. Les analyses présentées ici portent sur les 18-75 ans, en 2014 (n = 15 186), en 2017 (n = 25 319), en 2018 (n = 9 074), en 2019 (n = 9 611), en 2020 (n = 13 275), en 2021 (n = 22 625) et en 2022 (n = 3 229).

Est qualifié de fumeur quotidien un individu déclarant fumer au moins une cigarette, un cigare, un cigarillo ou une chicha par jour. Un fumeur occasionnel est un individu déclarant fumer, mais pas quotidiennement. Le terme « fumeur » ou « fumeur actuel » (tabagisme ou tabagisme actuel) désigne tout individu fumeur, que sa consommation soit quotidienne ou occasionnelle.

L'enquête ESCAPAD de l'OFDT

L'Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'OFDT interroge, depuis 2000, un échantillon représentatif de garçons et de filles, à 17 ans, lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Après une périodicité annuelle puis triennale, cette enquête par questionnaire autoadministré (d'une vingtaine de minutes) est menée désormais tous les 4 ans au mois de mars, sur une période variant de 1 à 2 semaines. Elle se déroule dans tous les centres actifs de la JDC (y compris ceux des départements d'Outre-mer). S'agissant de l'enquête 2022, toutes les sessions JDC dans toute la France métropolitaine ont été concernées par l'enquête entre le 21 et 25 mars 2022, la participation de la quasi-totalité des appelés présents garantissant la représentativité de l'échantillon. Au total, 23 701 jeunes ont répondu au questionnaire. Après suppression des questionnaires insuffisamment remplis, 22 430 questionnaires ont pu être exploités. L'échantillon analysé en 2014 et mobilisé dans cette publication était de 22 023 individus.

L'analyse des volumes de tabac dans le réseau des buralistes

Depuis près de 20 ans, l'OFDT publie un « tableau de bord tabac » permettant de suivre l'évolution du phénomène du tabagisme en France (OFDT, 2006), en complément des enquêtes de prévalences en population générale.

Les chiffres relatifs au marché des produits du tabac sont transmis tous les mois par la DGDDI pour les livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ces données mesurent ainsi l'enregistrement des sorties Logista France (premier distributeur en France) à destination des points de vente – et indirectement, les ventes effectives aux consommateurs –. Elles comportent donc un biais de couverture par rapport au champ d'observation, ne couvrant que 98 % des volumes de tabac en France et ne tenant pas compte des stocks faits par les buralistes.

Les données sont dans ce rapport appréhendées en volume (quantité des livraisons exprimées en grammes de tabac) et non en valeur (chiffre d'affaires des produits du tabac). Les volumes ne prennent en compte que les ventes réalisées en France continentale, dans la mesure où les chiffres dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus et où la spécificité du marché corse (avec notamment des prix des produits du tabac moins élevés de 25 %) a longtemps induit une production de données séparée du reste de la France continentale.

Les données brutes sont transmises par département et retraitées selon plusieurs modalités (avec notamment une distinction entre les 72 départements non frontaliers et les 22 départements frontaliers de France continentale).

I – LES USAGES

Une tendance à la baisse des prévalences d'usage entre 2014 et 2022

Après une diminution, stabilisation du tabagisme chez les adultes depuis 2019

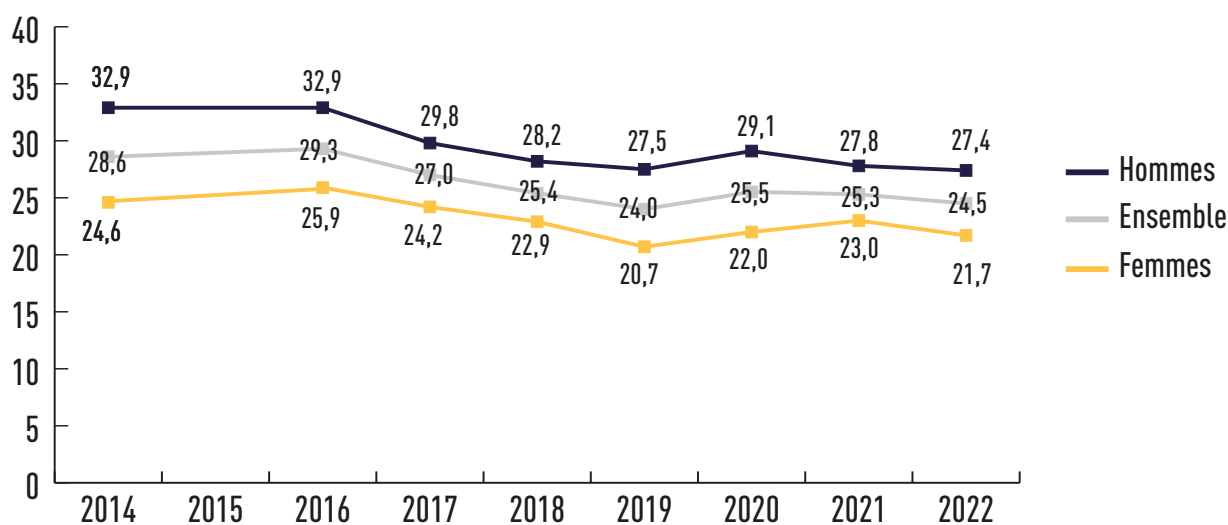
Les dernières données disponibles du Baromètre de Santé publique France (Pasquereau *et al.*, 2023) montrent que plus de trois adultes de 18-75 ans sur dix déclaraient fumer (31,8 %) en 2022 et un quart quotidiennement (24,5 %) (graphique 1).

Ces prévalences ont chuté respectivement de 2,5 points et de 4 points par rapport à 2014 (où le tabagisme actuel était de 34,3 % et le tabagisme quotidien de 28,6 %). La baisse s'est concentrée sur la période allant de 2016 à 2019, les usages s'étant stabilisés depuis.

Les hommes continuaient de fumer davantage que les femmes en 2022 (graphique 1). Les inégalités sociales restaient marquées, avec 14 points d'écart sur la prévalence du tabagisme quotidien entre personnes non diplômées ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat et les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (30,8 % contre 16,8 %), un écart de 12 points entre le tiers des personnes ayant les revenus les plus bas et le tiers de celles ayant les plus hauts revenus (33,6 % contre 21,4 %), et un écart de 16 points entre personnes au chômage et actifs occupés (42,3 % contre 26,1 %). Après une diminution de ces écarts entre 2016 et 2019 (pour atteindre environ 12 points pour chacune de ces trois caractéristiques socio-économiques), les écarts tendent à augmenter depuis.

Les quantités de tabac fumé baissent également : en 2022, les fumeurs quotidiens de 18-75 ans déclaraient fumer en moyenne 12,6 cigarettes (ou équivalent) par jour, contre 13,5 en 2014.

Graphique 1. Évolution de l'usage quotidien de tabac parmi les adultes de 18 à 75 ans (2014 - 2022) (%)



Source : *Baromètre de Santé publique France*

Lecture : 24,5 % des adultes de 18 à 75 ans fument quotidiennement en 2022 (27,4 % des hommes et 21,7 % des femmes).

Recul de l'ensemble des indicateurs d'usages de tabac à 17 ans

L'enquête ESCAPAD menée par l'OFDT (OFDT, 2023) montre que moins d'un jeune de 17 ans sur deux (46,5 %) avait expérimenté le tabac au cours de sa vie en 2022. Les usages quotidiens s'élevaient à 15,6 %.

Ces prévalences ont largement chuté depuis 2014, quelle que soit la fréquence de consommation considérée, ce qui reflète le changement profond des perceptions à l'égard du tabac à l'adolescence (Obradovic, 2017). Les niveaux d'expérimentation et d'usage quotidien ont perdu respectivement 22 et 17 points sur cette période (68,4 % et 32,4 % en 2014).

Cette baisse s'observe aussi bien chez les garçons que chez les filles. Même si celles-ci sont toujours aussi nombreuses que les garçons à avoir expérimenté la cigarette, l'usage quotidien restait plus souvent le fait des garçons en 2022 (17,0 % contre 14,2 %), à plus forte raison celui de plus de 10 cigarettes par jour (5,0 % contre 2,3 %).

Conjointement à ce recul du tabagisme, les âges moyens d'expérimentation et de passage à l'usage quotidien ont été retardés (passant de 14,9 ans en 2014 à 15,3 ans en 2022 pour l'usage quotidien). Par ailleurs, en 2022, un jeune sur trois (33,3 %) avait déjà eu recours à la chicha (aussi appelée narguilé) au moins une fois dans sa vie, une nette baisse par rapport à 2014 (64,7 %).

Tableau 1. Niveaux d'usages de cigarette et de chicha, par sexe à 17 ans en 2014 et 2022 (%)

	Ensemble		Garçons		Filles	
	2014	2022	2014	2022	2014	2022
Cigarettes - vie	68,4	46,5 ***	66,8	46,2 ***	70,1	46,9 ***
Cigarettes - quotidien	32,4	15,6 ***	33,0	17,0 ***	31,9	14,2 ***
Chicha - vie	64,7	33,3 ***	66,1	37,0 ***	63,2	29,3 ***

Source : ESCAPAD, OFDT

Lecture : en 2022, 46,5 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté la cigarette au moins une fois au cours de leur vie, 15,6 % fument quotidiennement et 33,3 % ont expérimenté la chicha au moins une fois au cours de leur vie. Ces prévalences sont significativement différentes de celles de 2014.

Nb : test entre les prévalences 2014 et 2022 : *** : $p < 0,001$

Par ailleurs, les inégalités sociales en matière de tabagisme apparaissent dès l'adolescence. Le tabac est le produit pour lequel les différences de consommation selon le statut scolaire à 17 ans sont les plus marquées : l'usage quotidien s'échelonnait en 2022 selon un gradient allant de 10,1 % parmi les élèves des lycées généraux et technologiques, 22,1 % parmi les élèves des lycées professionnels, 38,6 % chez les apprentis et jusqu'à 43,5 % parmi les jeunes sortis du système scolaire. Si l'usage quotidien de tabac était en baisse dans toutes les catégories entre 2017 et 2022, la baisse relative était plus marquée parmi les élèves (- 9 points, soit une baisse relative de 39 %) que parmi les apprentis (- 9 points, soit - 19 %) et les jeunes déscolarisés (- 13 points, soit - 24 %), accroissant ainsi les différences selon le statut scolaire entre 2017 et 2022.

Différences régionales d'usages

Des consommations quotidiennes supérieures dans la moitié sud chez les adultes

La prévalence de l'usage quotidien de tabac des 18-75 ans selon les régions de France métropolitaine en 2021⁷ était comprise entre 21,7 % et 29,1 % (carte 1). Deux régions se démarquaient par une prévalence significativement moins élevée que dans le reste du territoire hexagonal : l'Île-de-France et les Pays de la Loire. À l'inverse, deux autres régions se singularisaient par une surconsommation : l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces quatre régions se distinguaient déjà de la même manière en 2017.

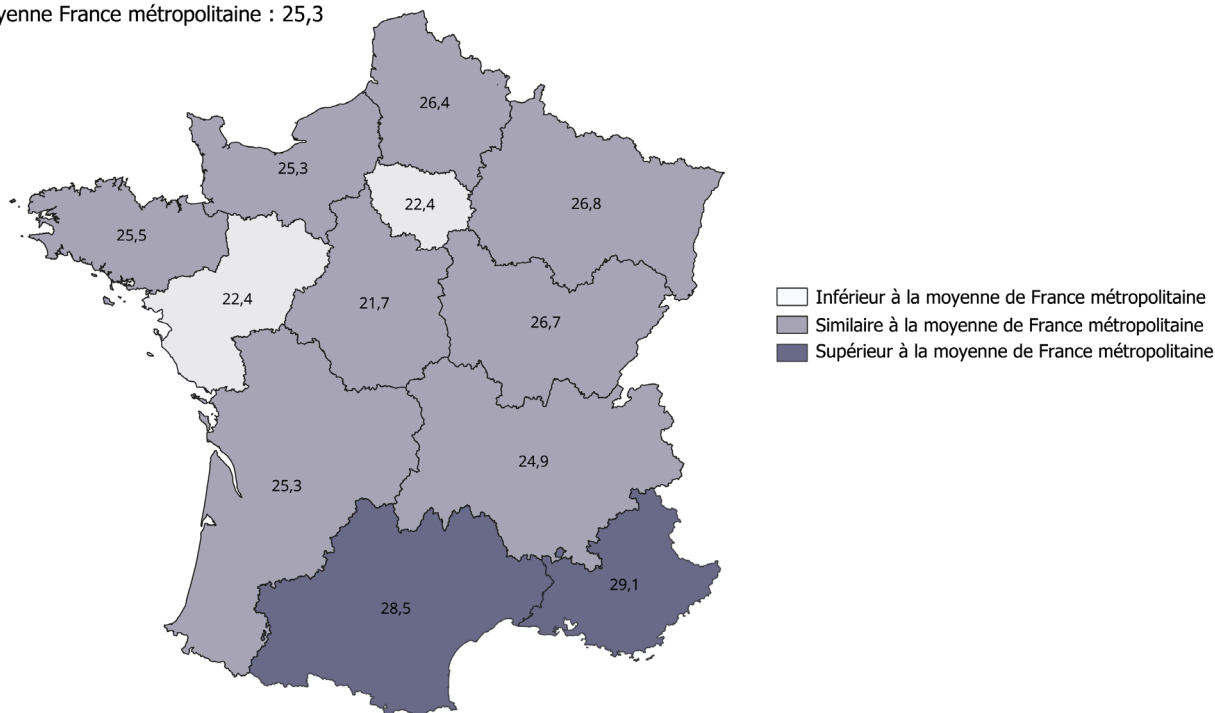
À 17 ans, un quart nord-est se distinguant par un tabagisme quotidien moindre

En 2022, les niveaux d'usage étaient également variables selon les régions pour les jeunes de 17 ans (amplitude de 11,6 % à 20,1 %) (Spilka *et al.*, 2024). Ainsi, les jeunes vivant en Île-de-France et dans les Hauts-de-France étaient moins concernés par l'usage quotidien de tabac (carte 2). À l'inverse, les jeunes des trois régions de la façade atlantique ouest et ceux de Normandie et de Bourgogne-Franche-Comté présentaient un niveau d'usage quotidien de tabac supérieur à la moyenne nationale. Cette cartographie de l'usage quotidien de tabac est relativement proche de celle observée en 2017.

7. L'enquête Baromètre de Santé publique France 2022 ne permettant pas d'exploitation régionale, les approches territoriales portent sur celle de 2021.

Carte 1. Niveaux d'usage quotidien de tabac des adultes de 18-75 ans selon la région en 2021 (%)

Moyenne France métropolitaine : 25,3



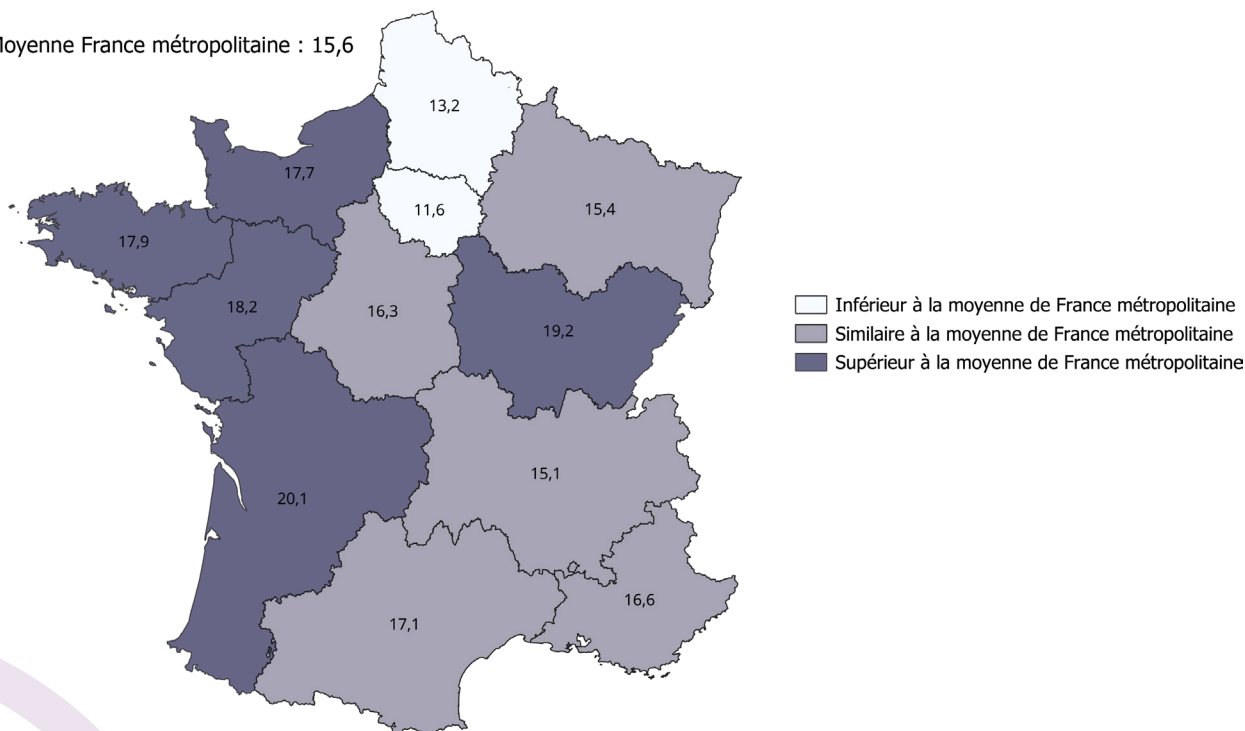
Source : Baromètre de Santé publique France 2021

Lecture : le niveau d'usage quotidien de tabac des adultes de 18-75 ans en 2021 est de 22,4% en Île-de-France. Cette prévalence est significativement inférieure, au seuil de 5%, à la moyenne de France métropolitaine.

Nb : différence significative au seuil de 5 % pour la comparaison de chaque région au reste de la France métropolitaine. Pour cette comparaison, les taux sont standardisés sur la structure croisée par âge et sexe de la France métropolitaine. L'effectif de répondants en Centre-Val de Loire est trop faible pour conclure à une différence significative avec le reste de la France. Par ailleurs, la Corse n'a pas pu être incluse dans les analyses faute d'effectifs suffisants dans l'enquête. Pour cette raison, elle n'est pas représentée sur la carte.

Carte 2. Niveaux d'usage quotidien de tabac à 17 ans selon la région en 2022 (%)

Moyenne France métropolitaine : 15,6



Source : ESCAPAD 2022, OFDT

Lecture : le niveau d'usage quotidien de tabac des adolescents à 17 ans en 2022 est de 11,6 % en Île-de-France. Cette prévalence est significativement inférieure, au seuil de 5%, à la moyenne de France métropolitaine.

Nb : différence significative au seuil de 5 % pour la comparaison de chaque région au reste de la France métropolitaine. Par ailleurs, la Corse n'a pas pu être incluse dans les analyses faute d'effectifs suffisants dans l'enquête. Pour cette raison, elle n'est pas représentée sur la carte.

II – LES VOLUMES DE TABAC DANS LE RÉSEAU DES BURALISTES

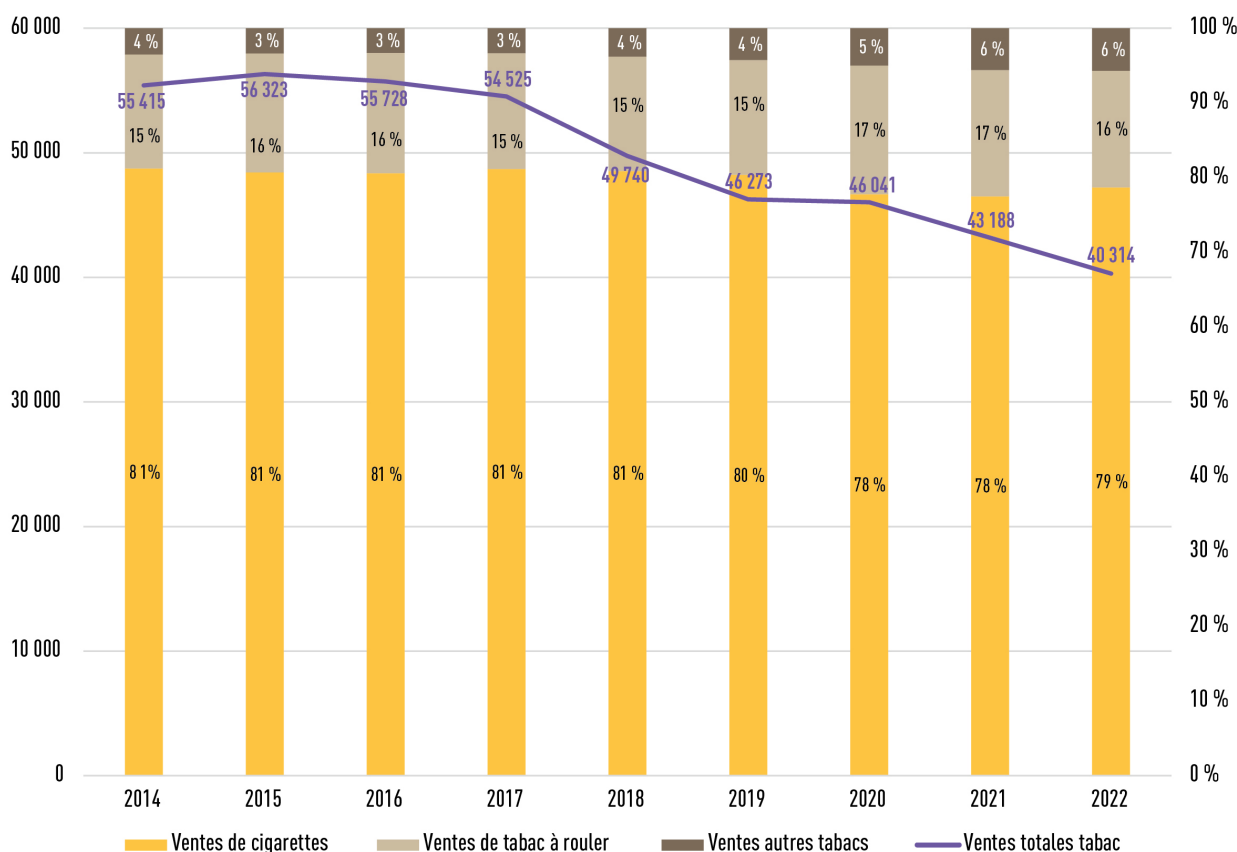
Diminution d'un quart des ventes à l'échelle nationale entre 2014 et 2022

Recul des parts de marché des cigarettes

Les ventes totales de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale s'élevaient à 40 314 tonnes sur l'ensemble de l'année 2022 (Douchet, 2023). Ces volumes ont chuté de 27,2 % par rapport à 2014, avec une diminution s'observant plus nettement à partir de 2017.

Les ventes de cigarettes étaient quant à elles de 31 730 tonnes en 2022 et celles de tabac à rouler de 6 291 tonnes. Les ventes de cigarettes ont diminué de 29,5 % entre 2014 et 2022 (contre 25,5 % pour le tabac à rouler) et ont perdu des parts de marché sur l'ensemble de la période : celles-ci sont passées de 81 % à 79 % (tandis que le tabac à rouler et les autres produits du tabac ont connu une légère progression) (graphique 2). Cette tendance confirme un report entre produits du tabac observé depuis le début des années 2000 (Douchet et Le Nézet, 2021).

Graphique 2. Évolution des ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabac (2014-2022)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

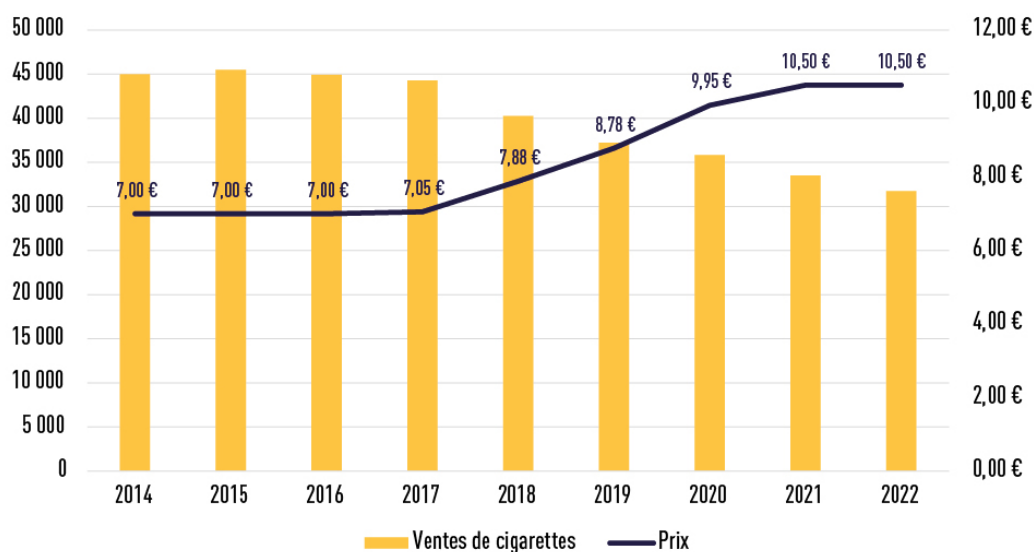
Lecture : en 2022, les ventes totales de tabac s'élevaient à 40 314 tonnes et se répartissaient de la manière suivante : 79 % de cigarettes, 16 % de tabac à rouler et 6 % d'autres tabacs.

Nb : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Hausse des prix et chute des volumes vendus

L'importante diminution des volumes vendus dans le réseau des buralistes est l'une des conséquences de l'augmentation des prix qui a été constante de novembre 2017 à novembre 2020. Elles se sont échelonnées le plus souvent selon un rythme semestriel (mars et novembre), portant le prix moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue de 7 € en 2017 à 10 € en mars 2020. Entre 2014 et 2022, les prix ont ainsi augmenté de 50 % pour ce type de tabac (atteignant 10,50 € en 2022) (graphique 3). Les prix du tabac à rouler ont quant à eux doublé sur l'ensemble de la période (passant de 9,85 € à 19,60 € concernant le paquet de la marque la plus vendue) (graphique 4)

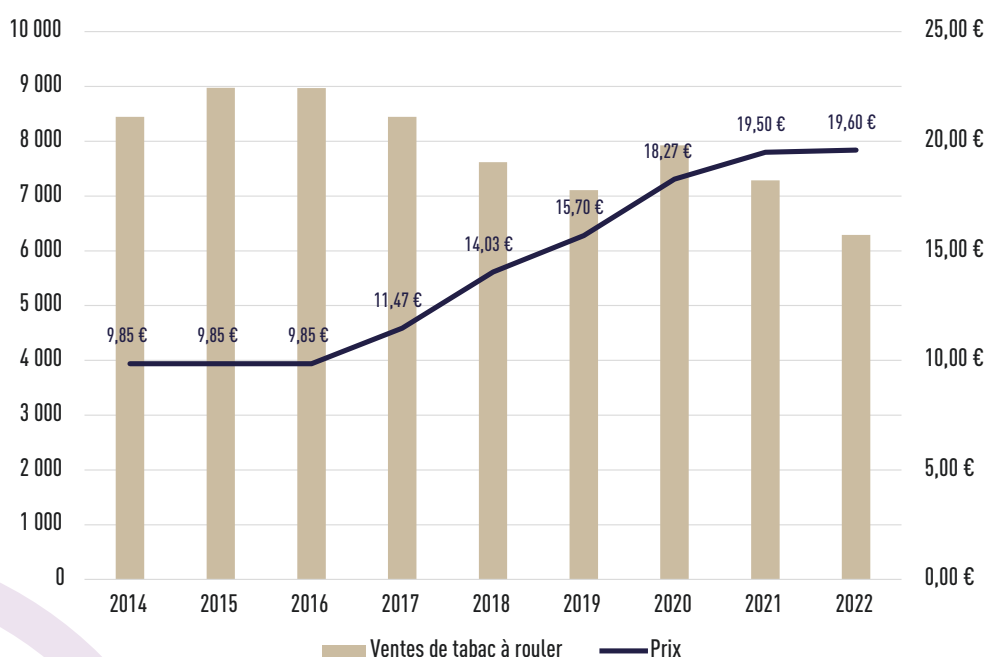
Graphique 3. Évolution des ventes de cigarettes (en tonnes) et prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue (2014-2022)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en 2022, les ventes de cigarettes s'élevaient à 31 730 tonnes et le prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue s'élevait à 10,50 €.

Graphique 4. Évolution des ventes de tabac à rouler (en tonnes) et prix annuel moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue (2014-2022)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en 2022, les ventes de tabac à rouler s'élevaient à 6 291 tonnes et le prix annuel moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue s'élevait à 19,60€.

L'évolution entre la variation des ventes et la variation du prix (quantité que les économistes appellent l'élasticité de la demande par rapport au prix⁸) montre que ce rapport valait en moyenne -0,6 pour les cigarettes et -0,3 pour le tabac à rouler sur la période 2014-2022. La demande de tabac à rouler est ainsi moins sensible aux changements de prix que celle de cigarettes.

Les enseignements du deuxième trimestre 2020 marqué par le confinement

Les mesures exceptionnelles prises pour endiguer la propagation de l'épidémie de Covid-19 ont entraîné des adaptations substantielles de l'offre des produits du tabac lors de la première période de confinement, couvrant le deuxième trimestre 2020 (Douchet, 2021). Les bureaux de tabac ont bénéficié d'une situation de monopole réel car leur activité a pu être maintenue (le tabac étant considéré comme « produit de première nécessité »), alors que les achats réalisés habituellement en dehors du réseau (à l'étranger principalement ou sur le marché illicite) ont été contrariés par :

- La fermeture des frontières terrestres des pays limitrophes à la France continentale (freinant les achats frontaliers) ;
- La limitation du trafic aérien (freinant le recours aux achats en *duty free*) ;
- Les mesures de restriction des déplacements dans l'espace public (freinant les achats à la contrebande et de rue).

La demande dans les bureaux de tabac a ainsi paradoxalement augmenté dans le sillage de la hausse des prix, découlant du retour d'une partie des consommateurs auprès des buralistes.

Concernant spécifiquement les cigarettes manufacturées, 9 681 tonnes ont été livrées aux buralistes au deuxième trimestre 2020, soit 0,8 % de plus qu'au même trimestre de l'année précédente (9 601 tonnes). Le prix de la marque la

plus vendue avait par ailleurs progressé de 13,6 % sur cette même période.

Cette hausse était encore plus importante pour le tabac à rouler : 2 236 tonnes ont été livrées au 2^e trimestre 2020, soit 26,7 % de plus qu'au deuxième trimestre 2019 (1 844 tonnes). Le prix du paquet de la marque la plus vendue avait quant à lui augmenté de 16,6 % depuis le deuxième trimestre 2019.

En appliquant la trajectoire d'évolution de la demande/prix de l'année précédant le Covid-19, les volumes de cigarettes auraient ainsi dû chuter de 861 tonnes et ceux de tabac à rouler de 198 tonnes au deuxième trimestre 2020. Ainsi, l'écart entre le volume de vente contrefactuel et celui du niveau de vente constaté permet d'estimer que 10,3% des cigarettes étaient alors habituellement achetées sur le marché parallèle, et 26,3 % du tabac à rouler – rejoignant ainsi d'autres estimations qui concluaient entre 14 % et 17 % pour la consommation totale de tabac, dont entre 9 % et 12 % pour les cigarettes, et entre 29 % et 32 % pour le tabac à rouler – (Woerth et Park, 2021). Les travaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) donnent également un même ordre de grandeur, concluant que si les fumeurs résidant près des frontières avaient acheté autant de tabac dans le réseau officiel que ceux vivant loin des frontières, les ventes de tabac en France au printemps 2020 auraient été supérieures de 13,5 % à leur niveau habituel (Hillion et Monchatre, 2024).

Forte diminution des ventes par les buralistes dans les territoires frontaliers

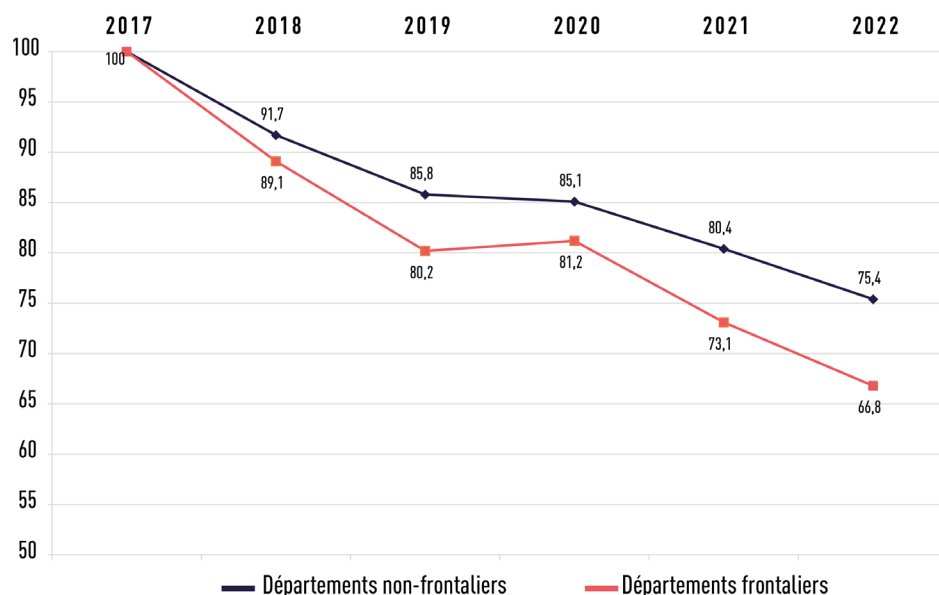
Un écart entre départements frontaliers et non frontaliers qui se renforce depuis 2017

Les données relatives au détail départemental et régional des volumes vendus dans le réseau des buralistes n'ont commencé à être suivies qu'au cours de l'année 2016, sans distinction entre les différents produits du tabac. Pour cette raison, les évolutions ci-dessous décrivent les ventes totales et couvrent la période allant de 2017 à 2022.

En 2022, 34 187 tonnes de tabacs ont été vendues dans les départements non frontaliers (soit 84,8 % du marché national), et 6 127 tonnes dans les départements frontaliers (15,2 % du marché national, contre 16,8 % en 2017). La diminution des volumes était proportionnellement plus importante depuis 2017 dans les départements frontaliers (-33,2 %) que non frontaliers (-24,6 %). L'écart s'est creusé tous les ans (graphique 5), exception faite de l'année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19. Par rapport à l'année 2017, 9 points séparaient ainsi les ventes dans les départements frontaliers et non frontaliers en 2022 contre un peu plus de 2 points en 2018.

8. L'élasticité-prix est une notion permettant de calculer l'effet produit par une variation du prix sur la quantité demandée d'un bien ou d'un service. Le coefficient d'élasticité résulte de l'application de la formule suivante : élasticité-prix = taux de variation de la demande / taux de variation du prix.

Graphique 5. Évolution comparée des ventes de tabac dans les départements frontaliers et non frontaliers (2017 – 2022) (base 100 en 2017)



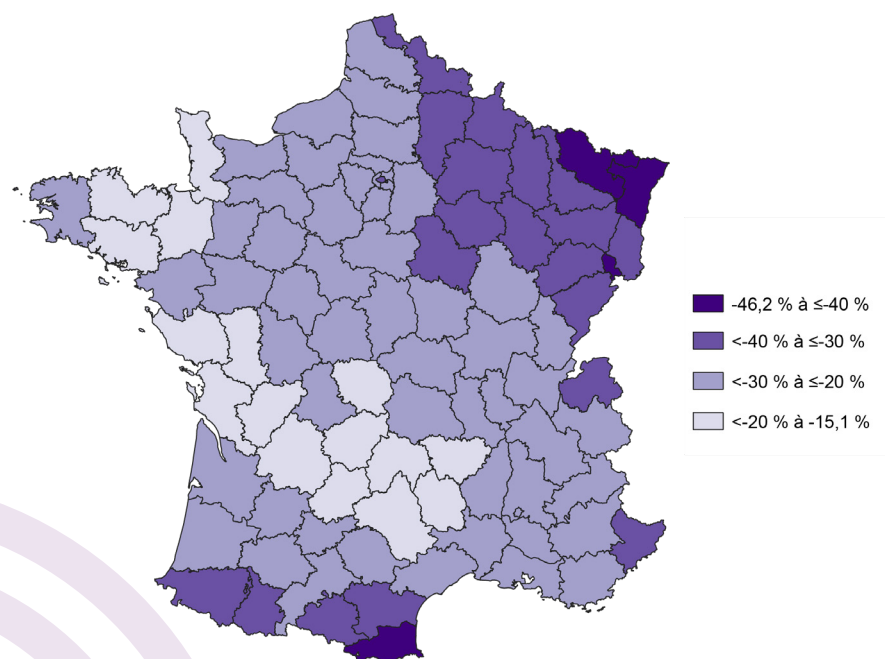
Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : par rapport à 2017 (base 100), les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont chuté plus fortement dans les départements frontaliers (-33,2 %) que non frontaliers (-24,6 %) en 2022.

Une quantité de tabac par habitant plus faible dans les territoires frontaliers du nord-est et du sud-ouest

Des baisses supérieures à 40 % sont observables dans quatre départements au cours de la période 2017-2022 : le Territoire de Belfort (41,6 %), le Bas-Rhin (43,3 %), les Pyrénées-Orientales (45 %) et la Moselle (46,2 %) (carte 3). Plus l'éloignement aux départements frontaliers était fort (en particulier ceux du nord/nord-est et ceux du sud-ouest), moins les baisses de ventes étaient importantes (notamment dans le centre et l'ouest du territoire). L'analyse des quantités offertes à la consommation de tabac par habitant de 15 ans et plus confirme par ailleurs qu'elles étaient plus basses dans les départements frontaliers de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Andorre et de l'Espagne (carte 4).

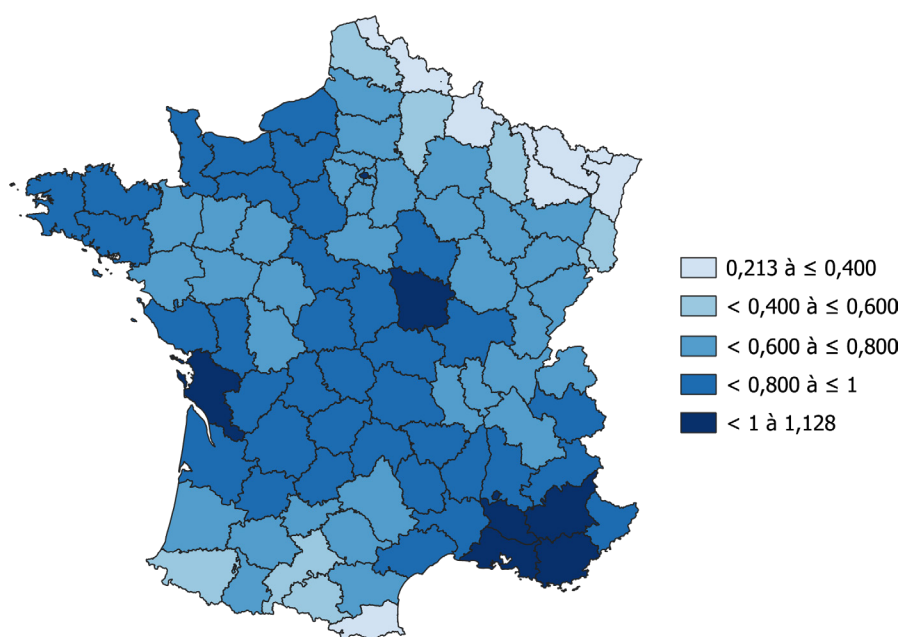
Carte 3. Variation des quantités de tabac offertes à la consommation par département de France continentale (2017 – 2022)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : entre 2017 et 2022, les quantités de tabac offertes à la consommation ont diminué de plus de 40 % dans les bureaux de tabac du département de la Moselle.

Carte 4. Quantités de tabac (en kg) offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon le département en 2022



Source : DGDDI, INSEE, exploitation OFDT

Lecture : en 2022, les quantités de tabac offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus étaient inférieures à 0,4 kg dans les bureaux de tabac du département de la Moselle.

Une simulation des ventes de tabac peut être réalisée afin de quantifier les achats transfrontaliers (estimation déjà faite par l'OFDT dans les années 2000 (Ben Lakhdar, 2005)). On considère le taux de croissance des ventes du département français ayant connu la baisse la moins importante de ses ventes sur la période 2017-2022, à savoir la Vendée (-15,1 %). En appliquant ce taux de croissance à l'ensemble des ventes dans les départements français en 2017, on obtient une simulation de ce qu'auraient été les ventes de tabac en 2022 si les achats transfrontaliers n'avaient pas eu lieu, ou tout du moins avec la même intensité que pour la Vendée.

En 2022, 48 493 tonnes de tabac auraient alors été vendues (soit 8 179 tonnes de plus que les ventes effectives dans le réseau des buralistes). Cela représenterait ainsi 16,9 % de ventes réalisées dans un pays limitrophe, rejoignant les estimations réalisées durant la période de confinement du deuxième trimestre 2020 (voir encadré) ou celles sur les comportements d'achat issues du Baromètre de Santé publique France.

III – LES COMPORTEMENTS D'ACHAT

Stabilité des lieux d'achat chez les adultes

Quatre achats sur cinq réalisés chez les buralistes depuis 2014

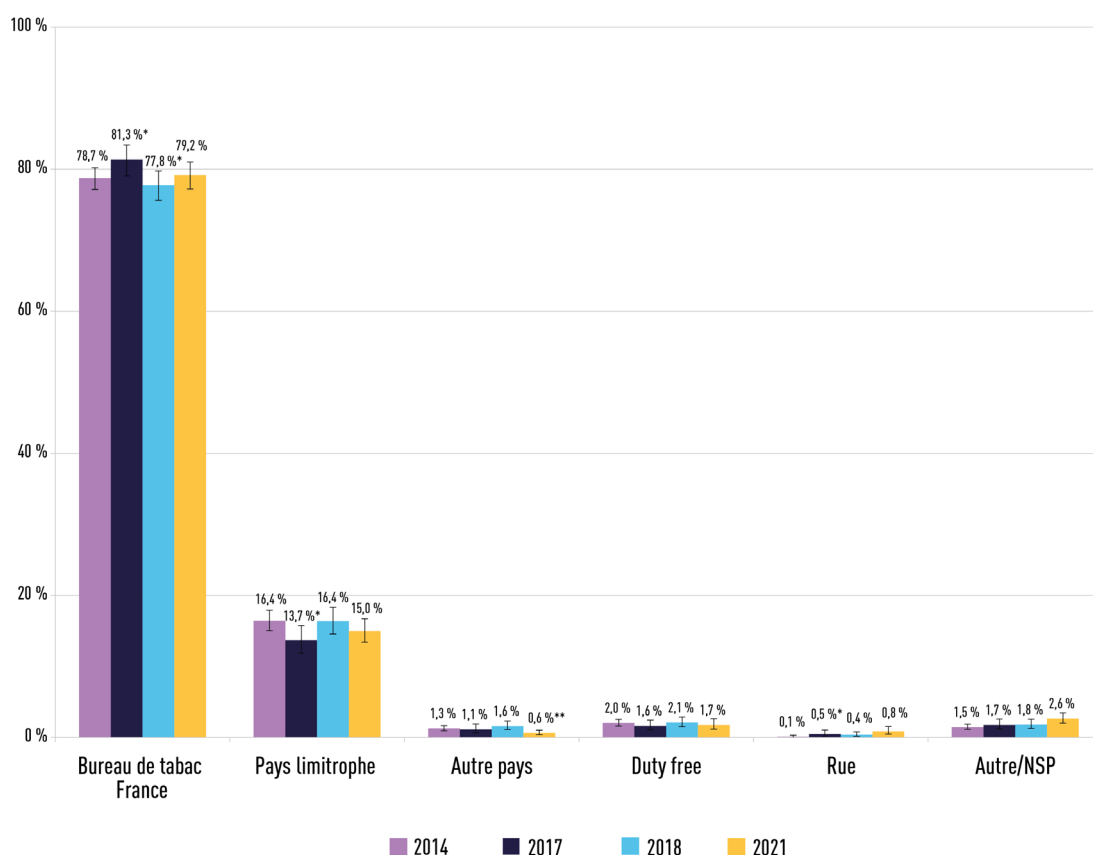
En 2021, en France métropolitaine, 79,2 % des fumeurs interrogés ont déclaré avoir effectué leur dernier achat chez un buraliste, 15,0 % dans un pays limitrophe, 1,7 % en *duty free* (boutiques hors taxe), 0,6 % dans un pays non limitrophe et 0,8 % dans la rue (Graphique 6) (Andler *et al.*, 2022). Parmi les personnes ayant acheté leur dernier paquet dans un pays limitrophe, quatre pays sont particulièrement concernés : 23 % l'ont fait en Espagne, 23 % en Belgique, 20 % au Luxembourg et 17 % en Allemagne.

Entre 2014 et 2021, les fumeurs de l'Hexagone n'avaient globalement pas modifié leurs modes d'approvisionnement en tabac. En moyenne, 4 des 5 derniers achats effectués étaient ainsi réalisés dans le réseau des buralistes sur l'ensemble de la période.

La part des achats dans un pays limitrophe était quant à elle relativement stable. Entre 2018 et 2021, seule la proportion d'achats effectués dans des pays non limitrophes a significativement diminué. Ce constat est vraisemblablement lié au contexte de déplacements internationaux restreints par la pandémie de Covid-19.

La part d'achats réalisés dans la rue ne dépassait pas 1% sur l'ensemble de la période, ne suggérant pas de report important sur ce canal d'approvisionnement en dépit des hausses des prix survenues durant la dernière décennie (graphiques 3 et 4).

Graphique 6. Répartition des lieux d'achat du dernier paquet de tabac, par année, parmi les fumeurs de cigarettes et de tabac à rouler en France métropolitaine (%)



Source : Baromètres de Santé publique France 2014, 2017, 2018 et 2021

Lecture : en 2021, 0,8 % des fumeurs de cigarettes et de tabac à rouler de France métropolitaine ont réalisé leur dernier achat dans la rue, au moment de l'enquête.

Nb : intervalles de confiance à 95 %, les * indiquent une évolution significative entre une estimation et celle de l'édition précédente : * p < 0,05 ; ** p < 0,01

Peu de différences de lieu d'achat selon les caractéristiques sociodémographiques en 2021

Le lieu du dernier achat différait relativement peu en 2021 selon les caractéristiques sociodémographiques. Si aucune différence ne ressortait au regard du sexe, les plus jeunes fumeurs (18-29 ans) étaient davantage enclins à déclarer leur dernier achat dans un pays limitrophe (18 % contre 14 % pour les 30-49 ans et 13 % parmi les 50-75 ans). Les personnes vivant dans les agglomérations de moins de 200 000 habitants étaient plus nombreuses en proportion à l'avoir déclaré (18 % contre 15 % des personnes vivant en milieu rural, seulement 12 % des personnes habitant les agglomérations de plus de 200 000 habitants et 4,3 % dans l'agglomération parisienne). Le niveau de revenu, le niveau de diplôme ou encore la situation professionnelle ne semblent pas associés au lieu du dernier achat.

Tableau 2. Lieu du dernier achat selon les caractéristiques sociodémographiques en 2021 (%)

		Buraliste	Pays limitrophe	Autre
Sexe	Hommes	77,5 %	15,8 %	6,8 %
	Femmes	81,0 %	14,2 %	4,9 %
	Test global (P-value)	P = 0.1372		
Tranche d'âge	18-29	72,1 %	18,1 %	9,9 %
	30-49	80,6 %	14,5 %	5,0 %
	50-75	83,2 %	13,1 %	3,7 %
	Test global (P-value)	P < 0.001		
Revenu par unité de consommation	1 ^{er} tercile (faible)	79,7 %	16,0 %	4,2 %
	2 ^e tercile	77,4 %	16,1 %	6,5 %
	3 ^e tercile	80,5 %	11,2 %	8,3 %
	NSP/REFUS	79,5 %	14,3 %	6,2 %
	Test global (P-value)	P = 0.0678		
Diplôme le plus élevé	< Bac	78,9 %	16,2 %	5,0 %
	Bac	78,4 %	16,0 %	5,7 %
	> Bac	80,0 %	12,5 %	7,5 %
	Test global (P-value)	P = 0.1135		
Situation professionnelle	Travail	79,4 %	15,1 %	5,5 %
	Études	73,0 %	13,6 %	13,3 %
	Chômage	77,8 %	16,5 %	5,7 %
	Retraite	83,0 %	12,8 %	4,2 %
	Autres inactivités	81,8 %	14,7 %	3,5 %
	Test global (P-value)	P = 0.0439		
Taille d'agglomération	Rural	82,4 %	15,4 %	2,2 %
	>2 000 et <200 000	77,2 %	18,2 %	4,6 %
	>=200 000	79,2 %	12,1 %	8,7 %
	Test global (P-value)	P < 0.001		

Source : Baromètre de Santé publique France 2021

Lecture : en 2021, 18,1 % des fumeurs de cigarettes et de tabac à rouler de France métropolitaine âgés de 18 à 29 ans ont réalisé leur dernier achat dans un pays limitrophe, au moment de l'enquête. La Corse n'a pas pu être incluse dans les analyses faute d'effectifs suffisants dans l'enquête.

Les comportements d'achat chez les jeunes mineurs

Malgré l'interdiction de vente de tabac aux mineurs, celui-ci reste facilement accessible dans le réseau des buralistes. En 2022, les jeunes fumeurs de l'enquête ESCAPAD, âgés de 17 ans, ont précisé comment ils s'étaient procurés leurs cigarettes au cours des 12 derniers mois en répondant à la question suivante : « *De quelles manières vous êtes-vous procuré des cigarettes pour votre propre consommation ?* ». Le mode d'approvisionnement le plus fréquemment cité par les adolescents fumeurs se révélait être l'achat soi-même dans un bureau de tabac par 76,9 % d'entre eux (au moins une fois au cours de l'année), devant le don (73,7 %), l'achat par un tiers (47,1 %) et l'achat dans une épicerie, dans la rue ou à une personne de son entourage (32,4 %). Parmi ces jeunes fumeurs, 58,3 % ont déclaré l'achat soi-même dans un bureau de tabac comme le mode d'approvisionnement privilégié, la fréquence déclarée étant plus élevée que pour les autres moyens de se procurer des

cigarettes. Cette proportion était légèrement plus élevée parmi les garçons, avec 60,9 % des fumeurs privilégiant l'achat dans un bureau de tabac contre 55,4 % parmi les filles. On dénote également des différences selon l'intensité de consommation, avec 64,1 % des fumeurs quotidiens privilégiant ce mode d'approvisionnement contre 42,2 % des fumeurs occasionnels.

Ce constat de grande accessibilité est conforté par l'enquête en sciences sociales sur les Attitudes, Représentations, Aspirations et Motivations lors de l'Initiation aux Substances psychoactives (ARAMIS) conduites par l'OFDT entre 2014 et 2021 (Obradovic, 2017). En dépit de l'interdiction théorique de vente, l'absence de contrôle chez les buralistes est systématiquement mentionnée. Les mineurs enquêtés identifient très bien les situations les plus susceptibles d'entraîner des refus (âge du buraliste, achats en groupe...), ainsi que les bureaux de tabac réputés « conciliants ».

Jusqu'à deux derniers achats sur trois réalisés dans un pays limitrophe dans certains territoires frontaliers

En 2021, dans certaines régions frontalières, la part de fumeurs ayant effectué leur dernier achat dans un pays frontalier était nettement supérieure à la moyenne : la région Hauts-de-France (37,6 %), la région Grand-Est (54,6 %) et, dans une moindre mesure, la région Occitanie (20,2 %). Ces trois régions sont voisines des principaux pays limitrophes dans lesquels les achats transfrontaliers ont lieu (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne et Andorre). À l'inverse, dans les régions plutôt éloignées des frontières terrestres (Île de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire ou Centre-Val de Loire), moins de 5 % des personnes interrogées ont acheté leur dernier paquet de cigarettes dans un pays limitrophe. Si, dans la région Hauts-de-France, la proportion a baissé significativement entre 2014 et 2021, aucune évolution significative n'était à noter dans les autres régions sur la période, la hiérarchie restant la même (Andler *et al.*, 2022).

En réunissant l'ensemble des 22 départements français frontaliers, la part des fumeurs ayant acheté leur dernier paquet à l'étranger s'élevait à 42,1 % dans ces départements frontaliers contre seulement 6,6 % dans l'ensemble des autres départements. Ces proportions étaient sensiblement les mêmes en 2014 avec respectivement 43,6 % et 7,9 % d'achats transfrontaliers. En 2021, les achats transfrontaliers dans ces 22 départements variaient nettement selon le pays voisin. Ainsi, dans les départements jouxtant l'Allemagne ou le Luxembourg, ce sont près des deux tiers des fumeurs (64,9 %) qui étaient concernés. Ce sont ensuite les départements proches de la Belgique où la proportion était la plus élevée (54,9 %), devant ceux à proximité de l'Espagne ou de l'Andorre (33,7 %), et enfin les départements voisins de la Suisse ou l'Italie (18,6 %).

Tableau 3. Évolution de la part du dernier achat dans un pays limitrophe par région de France métropolitaine (2014-2021)

	2014	2017	2018	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4 %	5,5 %	8,1 %	7,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	11,0 %	11,0 %	13,2 %	14,0 %
Bretagne	4,6 %	2,7 %	2,8 %	4,3 %
Centre-Val de Loire	1,6 %	3,3 %	9,5 %	2,7 %
Grand-Est	52,0 %	39,6 %	48,7 %	54,6 %
Hauts-de-France	52,5 %	45,7 %	48,1 %	37,6 %
Île-de-France	4,7 %	3,3 %	3,7 %	3,8 %
Normandie	4,3 %	8,4 %	14,1 %	3,1 %
Nouvelle-Aquitaine	13,5 %	12,9 %	11,7 %	12,1 %
Occitanie	19,1 %	15,7 %	19,1 %	20,2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,2 %	5,3 %	10,3 %	7,3 %
Pays de la Loire	3,3 %	1,0 %	0,2 %	4,9 %

Source : Baromètre de Santé publique France

Lecture : en 2021, 2,7 % des fumeurs de cigarettes et de tabac à rouler de la région Centre-Val de Loire ont réalisé leur dernier achat dans un pays limitrophe, au moment de l'enquête. La Corse n'a pas pu être incluse dans les analyses faute d'effectifs suffisants dans l'enquête.

DISCUSSION – ADAPTER LES SOURCES AUX OBJECTIFS DE RECHERCHE

L'approvisionnement des fumeurs, un enjeu de politique publique

L'approvisionnement des fumeurs est un enjeu de politique publique qui nécessite une réflexion sur les systèmes d'information pour mieux quantifier l'ampleur du marché parallèle. Les estimations de ce dernier sont régulièrement sujettes à un débat se focalisant sur les effets des hausses de prix : doivent-elles être fortes et répétées dans un souci de santé publique afin d'abaisser les usages, ou doivent-elles être modérées pour ne pas inciter les fumeurs à s'approvisionner par d'autres biais ?

Il est admis par la littérature scientifique internationale que les taxes sur le tabac sont le moyen le plus efficace (aux côtés d'autres mesures) pour en réduire la consommation. L'adoption d'une taxe entraînant une hausse des prix de 10 % fait reculer la consommation d'environ 4 % dans les pays à revenu élevé, et d'environ 5 % dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (OMS, 2023). Les différences de prix propres au contexte européen, avec des fiscalités hétérogènes, favorisent cependant bien les reports d'achat, tout en freinant probablement la réduction du nombre d'utilisateurs.

Partant de ces derniers constats, et en l'absence de dispositifs d'observation pérennes, une multitude d'études financées directement ou indirectement par l'industrie du tabac ont été conduites. Les méthodologies utilisées souffrent souvent d'un manque de transparence et confondent les différentes filières d'approvisionnement, plus particulièrement la composante légale et la composante illégale (achats transfrontaliers légaux, illégaux, contrebande, contrefaçon...). Ces études conduisent à surestimer l'ampleur du marché parallèle. Le dernier rapport KPMG pour Philip Morris Products SA (KPMG, 2023) concluait ainsi qu'en 2022, le marché parallèle des produits du tabac était de plus de 40 % en France, dont 33 % pour la contrebande et 15 % pour la contrefaçon. Ces proportions étaient présentées en augmentation constante depuis dix ans. La démonstration faite ici sur la base de données déclaratives par le biais d'enquêtes de statistique publique contraste avec cette conclusion, de même que certaines études scientifiques (Goodchild *et al.*, 2022) suggérant que la proportion du commerce illicite dans la consommation mondiale de tabac est restée stable pendant la dernière décennie : se basant sur 36 pays, les produits du tabac issus du commerce illicite représentaient 11 à 12 % du marché total, entre 2010 et 2018.

L'augmentation des saisies en France ces dernières années (passant de 351 tonnes en 2017 à 649 tonnes en 2022, soit l'équivalent de 1,6 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes) est quant à elle un indicateur de l'activité des forces de l'ordre et de l'évolution des priorités d'action publique. Des tendances de fond sont observables, comme l'apparition d'usines clandestines de cigarettes sur le territoire national (DGDDI, 2023)⁹, mais sans qu'il soit possible d'en estimer les conséquences en termes de volume mis en circulation.

Apports et limites des données mobilisées dans ce rapport

L'apport du travail réalisé est de rapprocher les sources de données publiques disponibles et de réaliser des pistes d'estimations couvrant plusieurs aspects de l'approvisionnement (prévalences d'usage, quantités moyennes consommées, lieux d'achat, simulations de mise à la consommation par habitant dans le réseau des buralistes...). La qualité sur le plan méthodologique des enquêtes mobilisées (Baromètre et ESCAPAD) et la représentativité des échantillons constitués qui en découlent garantissent des estimations fiables des différents indicateurs d'approvisionnement. Les données Logista France fournissent quant à elles une vision détaillée des variations de l'offre dans le réseau des buralistes, que ce soit en termes de modalité de recueil (recueil en continu lors de l'enregistrement des sorties de Logista France à destination des 23 000 points de vente) que de couverture (98 % des volumes de tabacs officiellement vendus en France).

9. Deux ateliers clandestins de fabrication de cigarettes ont été démantelés entre fin 2021 et septembre 2022. Quatre entrepôts de stockage ont également été identifiés et fermés durant la période.

Ces estimations donnent une fourchette d'achats réalisés en dehors des bureaux de tabac comprise entre 10 % et 20 % de la consommation totale. Ces résultats sont bien inférieurs à ceux avancés par les études financées par l'industrie du tabac et ils montrent une relative stabilité des modes d'approvisionnement : les lieux d'achat restent similaires puisque, depuis 2014, le dernier paquet est acheté chez le buraliste pour quatre personnes sur cinq, sans évolution significative vers les autres modes d'approvisionnement. La part d'achat dans le commerce de rue reste marginale (moins de 1 %).

À ce stade, plusieurs limites doivent néanmoins être mentionnées :

Première limite : la difficulté à mesurer le volume global du marché du tabac (tous canaux d'approvisionnement confondus) et le volume total consommé déclaré par les fumeurs.

L'estimation des quantités moyennes consommées faite à partir des données du Baromètre de Santé publique France ne coïncide pas totalement avec la baisse des volumes de tabac enregistrée par les douanes. Les quantités vendues chez les buralistes ont ainsi diminué de 22 % entre 2014 et 2021, tandis que, dans le même temps, le nombre d'adultes de 18 à 75 ans a augmenté de 3 %, la part des fumeurs quotidiens dans la population adulte a diminué de 11 % et la quantité de tabac qu'ils fument a diminué de 6 %. Le produit de ces trois facteurs (-14 %) explique donc les deux tiers de la baisse des volumes de tabac enregistrés par les douanes, mais un écart persiste, sans qu'on puisse pourtant conclure à une sur-déclaration des consommations de tabac dans les enquêtes (Wong *et al.*, 2012).

Des hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cet écart résiduel :

- La différence s'expliquerait en partie par la difficulté à quantifier les poids moyens contenus dans les produits du tabac. Dans ses tableaux de bord, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France pour être en cohérence avec le producteur de données (un gramme de tabac est égal à une unité, notamment pour les cigarettes manufacturées). Cette équivalence est aussi celle retenue dans le calcul de l'accise sur les tabacs collectée par l'administration. L'essor du tabac à rouler a peut-être une influence sur l'écart résiduel constaté, puisque sa quantité est difficilement estimable dans les enquêtes de consommation. Seul le nombre de cigarettes roulées est ainsi déclaré, sans précision sur l'évolution des quantités moyennes utilisées par cigarette. Par ailleurs, les cigares sont exprimés en unités et non en grammes dans les données Logista. Leur poids est donc probablement sous-estimé¹⁰, même s'ils ne représentent qu'une part marginale du tonnage global sommé entre les différents produits du tabac.
- La baisse des volumes vendus résulterait en partie d'individus se situant en dehors du champ du Baromètre de Santé publique France. D'abord, il pourrait s'agir de changements de comportement d'individus ne résidant pas en France (touristes...) et des résidents non francophones, hors champ de l'enquête. Ensuite, il pourrait s'agir de ceux dont l'âge ne permet pas l'inclusion dans l'enquête (mineurs et adultes de plus de 75 ans) : un calcul sommaire à partir de l'Enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) (OFDT, 2024) menée par l'OFDT permet d'imputer aux adolescents scolarisés une baisse de 1 150 tonnes de tabac consommé entre 2014/2015 et 2022, soit environ un dixième de la diminution des douanes (passant de 1 950 tonnes de tabac consommé en 2014/2015 à 800 tonnes en 2022)
- Une différence entre les stocks déclarés et les stocks réels des buralistes, qui semble néanmoins peu vraisemblable en raison de la déclaration obligatoire pour tous les débitants de tabac lors d'un changement de prix et de fiscalité. Les exploitants doivent tenir des registres précis (comprenant entrées, sorties de marchandises, inventaires). Une autre piste, qu'il n'est pas possible de vérifier, pourrait être liée à une tendance des buralistes à réaliser moins de stocks, traduisant un éventuel changement de pratiques professionnelles de la part des gérants.

Deuxième limite : dans les questions posées sur le lieu d'achat dans le Baromètre, il n'est pas possible de distinguer les achats frontaliers légaux de la contrebande, ce qui rend très compliquée l'estimation de la part de cette dernière dans les flux (Andler *et al.*, 2019). D'autres enquêtes (Lermenier-Jeannet et

10. Santé publique France utilise la conversion suivante : 1 cigarette = ½ cigare ou cigarillo. Différents groupes de travail menés dans les années 2000 par l'OFDT (Indicateurs et données sur le Tabac) estimaient que le poids moyen des cigares était de 2,4 grammes, et que celui des cigarettes manufacturées tend à diminuer avec le temps (étant probablement désormais aux alentours de 0,8 / 0,9 grammes).

Palle, 2017) ont tenté de contourner le problème avec une question posée aux fumeurs portant sur l'achat « directement auprès d'une personne (dans la rue, auprès d'une connaissance ou de votre entourage) ». Cette modalité d'achat était proposée pour tenter de couvrir les situations qui s'apparenteraient à de la contrebande, autant par des fumeurs qui utilisent une voie alternative en se fournissant directement auprès d'un proche/d'une connaissance (« trafic de fourmis » pour lequel le tabac peut avoir été acheté légalement – par exemple à l'étranger en petites quantités – ou illégalement) ou de ceux qui achètent dans la rue du tabac issu d'une filière impliquant la criminalité organisée, deux situations illégales en vertu du principe de monopole de vente confié aux buralistes et revendeurs autorisés.

Troisième limite : à partir de ces données de vente, des estimations d'élasticité et des simulations de ventes départementales ont par ailleurs été effectuées. Elles excluent une partie des facteurs participant aux comportements d'approvisionnement (distance de la frontière, différentiel de prix, population, revenu fiscal, actions de prévention...). Les changements de comportements sont aussi la résultante des politiques de lutte contre le tabagisme entreprises depuis plusieurs décennies. Une façon d'isoler le facteur prix serait par exemple d'étudier si les individus qui résident à proximité d'un pays limitrophe fument significativement plus de tabac. La simulation des ventes départementales réalisée dans ce rapport pour neutraliser les différences territoriales comporte également des biais liés au choix de la zone de référence, qui peut être sujette à des variations contextuelles (tourisme...).

Méthodes existantes pour mesurer le marché parallèle

D'autres organismes publics ont essayé de synthétiser l'ensemble des méthodes disponibles pour mesurer l'approvisionnement des fumeurs (RAND Europe *et al.*, 2021). Certaines, non utilisées dans le travail réalisé ici, peuvent être données à titre indicatif :

- Comparaison des ventes ou des taxes payées et de la consommation autodéclarée : cette méthode s'appuie sur le calcul de la différence entre la consommation de produits du tabac (enquête en population générale) et les ventes pour les mêmes produits et à la même échelle. Elle suppose qu'il n'y ait pas de biais de déclaration dans l'enquête (Wong *et al.*, 2012) qui mesure la population de fumeurs et l'intensité du tabagisme (occasionnel et quotidien), et que le volume du marché intérieur légal soit connu (Ross, 2015).
- Enquête auprès des consommateurs avec inspection/remise des paquets : au cours de l'enquête, les personnes interrogées sur leur pratique tabagique peuvent présenter leur dernier produit du tabac consommé pour inspection. Cette méthode permet d'obtenir des détails sur la nature des achats illicites au-delà du déclaratif. La démarche est néanmoins coûteuse puisqu'elle suppose de réaliser une enquête en face-à-face et nécessite de réfléchir de manière approfondie à l'échantillonnage.
- Modélisation économétrique : cette méthode consiste à estimer le volume de la fraude ou de l'évasion fiscale sur la base d'une fonction de la demande de produits du tabac, en s'appuyant sur les variables susceptibles d'affecter la consommation totale et sur les facteurs supposés avoir un effet sur le commerce illicite. L'utilisation de la modélisation économétrique peut varier considérablement, car les chercheurs sont libres de concevoir leurs modèles et de définir leurs paramètres en fonction de ce qu'ils pensent être la meilleure adéquation à un instant t. Elle nécessite donc un fort contrôle, suivi et ajustement des variables utilisées.
- Enquête sur les paquets de cigarettes mis au rebut : il s'agit de collecter des paquets de cigarettes mis au rebut pour obtenir un échantillon de paquets représentatif des habitudes de consommation de cigarettes dans une zone donnée. La méthode permet d'obtenir des informations sur les paquets non destinés à la vente sur le marché collecté (ce qui ne signifie pas qu'ils soient illégaux), les produits illicites destinés au marché intérieur (détournés ou contrefaits) et les produits de contrefaçons. La difficulté est que cette approche ne distingue pas, dans la production non domestique, ce qui relève de la contrebande ou de l'achat légal à l'étranger. Par ailleurs, les facteurs susceptibles d'introduire un biais d'échantillonnage sont importants (collectes dans des lieux fréquentés par les touristes pouvant majorer les paquets étrangers, effets de saisonnalité, etc.).

CONCLUSION

Cette note aborde la question de l'approvisionnement en tabac des fumeurs sous plusieurs aspects : les comportements d'achat déclarés, l'évolution des quantités moyennes consommées, ou encore l'offre au sein du marché domestique légal (réseau des buralistes). Une production régulière de ces données semble importante à maintenir pour les années à suivre afin d'éclairer l'action publique sur le rôle du levier fiscal pour abaisser le tabagisme, et de son articulation avec d'autres mesures.

Il ressort de cette note que l'importante baisse des volumes de tabac constatée chez les buralistes n'est probablement que très peu liée à une modification des habitudes de lieux d'achat des fumeurs. La baisse du nombre de fumeurs quotidiens de 18 à 75 ans et du nombre de cigarettes qu'ils déclarent fumer quotidiennement expliquent en effet les deux tiers de la diminution observée, le tiers restant étant probablement lié à des changements de comportements de la population hors cible du Baromètre de Santé publique France, et à la difficulté à quantifier les poids moyens des produits du tabac consommés, notamment pour le tabac à rouler et les autres types de tabac (hors cigarettes manufacturées) dont les parts de marché progressent. Le report d'approvisionnement vers un pays limitrophe semble surtout circonscrit aux départements frontaliers, et le commerce de rue continue d'être très limité, contrairement à ce qui est avancé par les études commandées par l'industrie du tabac. Les hausses de prix ne semblent par ailleurs pas induire de modification importante des habitudes d'achat chez les fumeurs au niveau socio-économique le moins élevé.

Ce travail appelle à la réalisation d'autres estimations pour mesurer plus finement les volumes vendus sur l'ensemble du marché du tabac (comprenant le marché parallèle), les volumes consommés déclarés et leur répartition entre les différents canaux d'approvisionnement. Outre les objectifs de santé publique, cerner les quantités considérées serait aussi un enjeu de finances publiques (renseignant l'ampleur de la perte fiscale pour l'État engendrée par le marché parallèle).

Bibliographie

Liens accessibles au 06/02/2024

- Andler R., Guignard R., Lermenier-Jeannet A., Richard J.-B., Pasquereau A., Quatremère G., Nguyen-Thanh V., Groupe Baromètre de Santé publique France (2019) Lieux d'achat du tabac entre 2014 et 2018 : résultats du Baromètre de Santé publique France. Saint-Maurice, Santé publique France, 8 p.
- Andler R., Pasquereau A., Guignard R., Nguyen-Thanh V., Beck F. (2022) Lieux d'achat du tabac en France en 2021 : résultats du Baromètre de Santé publique France. In : 16e congrès de la Société Francophone de Tabacologie, Dijon, 24-25 novembre 2022, Santé publique France, 1 p.
- Ben Lakhdar C. (2005) Contrebande et ventes de tabac 1999-2004 - Comparaison des évolutions des ventes de cigarettes en France dans les zones frontalières et non frontalières. *Tendances*, OFDT, n° 44, 4 p.
- Ben Lakhdar C. (2008) Quantitative and qualitative estimates of cross-border tobacco shopping and tobacco smuggling in France. *Tobacco Control*, Vol. 17, n° 1, p. 12-16.
- Ben Lakhdar C., Lermenier A., Vaillant N.G. (2011) Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007. *Tendances*, OFDT, n° 75, 6 p.
- Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. (2019) Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 15, p. 278-284.
- DGDDI (2023) Bilan annuel de la douane 2022. Montreuil, Direction générale des douanes et droits indirects, 51 p.
- Douchet M.-A. (2021) Réflexion sur les achats hors réseau à partir de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiques durant le 1^{er} confinement en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 140-147.
- Douchet M.-A., Le Nézet O. (2021) Trente ans de politiques publiques de réduction du tabagisme (1991-2021). *Tendances*, OFDT, n° 145, 8 p.
- Douchet M.-A. (2023) Tabagisme et arrêt du tabac en 2022. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 16 p.
- Goodchild M., Paul J., Iglesias R., Bouw A., Perucic A.M. (2022) Potential impact of eliminating illicit trade in cigarettes: a demand-side perspective. *Tobacco Control*, Vol. 31, n° 1, p. 57-64.
- Hillion M., Monchatre V. (2024) Les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France. *Insee Analyses*, n° 94, 4 p.
- KPMG (2023) Consommation de cigarettes illicites dans l'UE, au Royaume-Uni, en Norvège, en Suisse, en Moldavie et en Ukraine. Résultats 2022, 31 p.
- Lalam N., Weinberger D., Lermenier A., Martineau H. (2012) L'observation du marché illicite de tabac en France. Saint-Denis, OFDT ; INHESJ, 49 p.
- Lermenier-Jeannet A., Palle C. (2017) Enquête ATLAS 2016 : principaux résultats (Approvisionnement, lieux d'achat sollicités par les fumeurs français). Note 2017-05. Saint-Denis, OFDT, 11 p.
- Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.
- OFDT (2006) Le tableau de bord mensuel des indicateurs tabac. Bilan de l'année 2005. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.
- OFDT (2024) Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens. Résultats EnCLASS 2022. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 17 p.
- Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Soullier N., Beck F., Nguyen Thanh V. (2023) Prévalence du tabagisme et du vapotage en France métropolitaine en 2022 parmi les 18-75 ans. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 9-10, p. 152-158.
- Peretti-Watel P., Seror V. (2009) L'évaluation de la lutte antitabac : démêler une toile d'araignée avec des gants de boxe ? Regards croisés sur l'économie, n° 5, p. 201-209.
- RAND Europe, Hoorens S., Ross H., Hulme S., Nederveen F., Taylor J., Disley E. (2021) Study to identify an approach to measure the illicit market for tobacco products. Final report. Brussels, European Commission, 197 p.
- Ross H. (2015) Understanding and measuring cigarette tax avoidance and evasion: A methodological guide. Chicago, IL, Tobacconomics, University of Illinois at Chicago, 52 p.
- Spilka S., et al. (2024) Les drogues à 17 ans : analyses régionales. Enquête ESCAPAD 2022. Paris, OFDT, 66 p.
- Woerth E., Park Z. (2021) Évolution de la consommation de tabac et du rendement de la fiscalité applicable aux produits du tabac pendant le confinement et aux enseignements pouvant en être tirés. Rapport d'information. Paris, Assemblée nationale, 95 p.
- Wong S.L., Shields M., Leatherdale S., Malaisson E., Hammond D. (2012) Assessment of validity of self-reported smoking status. *Health Reports*, Vol. 23, n° 1, p. 47-53.

> **Pour citer cette publication** : Douchet M.-A., Le Nézet O., Philippon A., Andler R., Pasquereau A., Guignard R. (2024) L'approvisionnement en tabac des fumeurs en France, 2014-2022. Note réalisée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et Santé publique France. Paris, OFDT, 20 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-83-5

Photo copyrights : © VlaDee / © Dora Zett (Adobe Stock)

www.ofdt.fr